

Article 21 du Règlement

A plusieurs reprises, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a essayé d'accorder plus d'importance à l'agriculture et à ses problèmes. Il a déclaré pendant la période des questions que nous aurions dû garantir des prix équivalents à ceux de cette année pour les céréales. Nous ne sommes pas satisfaits des prix que reçoivent les agriculteurs canadiens à l'heure actuelle. Il est certain que nous devons faire mieux. Nous avons allégé les difficultés des agriculteurs grâce aux paiements d'appoint, à la réduction des frais de production et à la suppression des taxes sur le carburant. Les taux d'intérêt ont baissé.

Par ailleurs, nous nous sommes attaqués à ce problème sur le plan international. Le premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ont collaboré étroitement avec les agriculteurs canadiens et étrangers. Certains progrès ont été réalisés, madame la Présidente. Le chef du Nouveau parti démocratique prétend que le gouvernement fédéral devrait obliger la Commission canadienne du blé à maintenir artificiellement les prix à un niveau élevé, mais je crois que les députés d'en face devraient réfléchir à leur proposition. Ils proposent en fait une politique d'obstruction et d'ingérence dans les affaires de la Commission canadienne du blé. La Loi sur la Commission canadienne du blé est assez précise. Elle dit qu'en ce qui concerne la fixation des prix initiaux:

La Commission sera tenue . . .

Et non «pourra»

. . . avec l'approbation du gouverneur conseil, de fixer la somme à laquelle les producteurs ont droit par tonne d'après la catégorie et les certificats délivrés en vertu de cette partie . . .

On n'y dit pas que le gouverneur en conseil sera tenu avec l'approbation de la Commission, mais que «la Commission sera tenue, avec l'approbation du gouverneur en conseil». C'est une différence très importante. Je suis étonné de voir le Nouveau parti démocratique s'attaquer sauvagement aux principes et à la commercialisation méthodique de la Commission canadienne du blé.

M. Althouse: Ce n'est pas vrai.

M. Mazankowski: Les néo-démocrates prétendent que ce n'est pas vrai, mais en réalité tel serait le résultat de leurs propositions. Ils devraient mettre fin à cette attitude dès maintenant.

Puis-je dire qu'il est 13 heures, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je voudrais signaler au vice-premier ministre qu'à la reprise du débat, il lui restera 12 minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX—LES CONSÉQUENCES POUR LES PME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement conservateur a autorisé l'augmentation de 2c. le timbre, pour une lettre de première classe.

Dans ce communiqué, et je cite la Société canadienne des postes:

La majeure partie des recettes supplémentaires proviendra de l'augmentation des tarifs des services commerciaux soumis à la concurrence. La poste aux lettres assujettie au tarif de base ne fournit à la Société que 30 p. 100 de ses recettes, les 70 p. 100 restants provenant de sa clientèle du secteur commercial.

Monsieur le Président, ces 150 000 petites et moyennes entreprises opèrent au Canada et sont les grands usagers de la Société canadienne des postes. Ce service postal est vital et essentiel et, encore une fois, le gouvernement canadien frappe toujours la petite et moyenne entreprise.

Monsieur le Président, depuis que les progressistes conservateurs sont au pouvoir, ils n'ont jamais eu une politique orientée vers la petite entreprise, aucun programme ne favorisant le développement de ce secteur très important qui crée la majorité des emplois au Canada. Et encore une fois, en acceptant cette augmentation des tarifs postaux, c'est la petite entreprise qui va payer cette augmentation de 122 millions de dollars.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LA SURPRODUCTION DE CÉRÉALES—LA TRANSFORMATION EN ÉTHANOL

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, personne ne conteste le fait qu'une surproduction planétaire provoquée par des programmes de subventions étatiques a fait chuter les prix des céréales entraînant la ruine des producteurs de céréales et de graines oléagineuses au Canada. Même si le gouvernement s'est engagé à soutenir les agriculteurs durant cette crise, nous devons nous efforcer de fournir une solution à longue échéance pour remédier à la surproduction de céréales dans le monde.

Une solution est devenue de plus en plus évidente. Nous pourrions mettre directement nos excédents de céréales dans nos réservoirs d'essence sous la forme d'alcool éthylique mélangé à l'essence. Tout en consommant un surplus de céréales, nous améliorerions l'environnement, car l'alcool ne provoque pas de pollution et peut remplacer efficacement le plomb et hausser l'indice d'octane.

Le vice-président George Bush a pris l'initiative d'accroître de 2,5 milliards de gallons l'utilisation d'éthanol dans les mélanges d'essence aux États-Unis. On consommerait ainsi une quantité supplémentaire de un milliard de boisseaux de maïs excédentaire par rapport à celle qui est utilisée actuellement dans la production de l'éthanol. Si le Canada emboîtait le pas et aidait à son tour à persuader d'autres pays producteurs